

ARRÊTÉ

Service social

ARRETE N°A2024_158

Arrêté de désignation d'un
membre élu du Conseil
d'Administration du CCAS

INSTRUCTION DECISION ET SIGNATURE Commune de Bois-Guillaume

Le Maire de la commune de Bois-Guillaume,

Vu :

- L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Les articles R.123-7, R.123-11 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- La délibération du 13 juillet 2020 du Conseil Municipal déterminant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;
- Le décès de Madame Yannick OLIVERI-DUPUIS, conseillère municipale déléguée et membre du Conseil d'Administration du CCAS ;

CONSIDÉRANT le caractère obligatoire du principe de parité au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1^{er}

En remplacement de Yannick OLIVERI-DUPUIS, est nommé membre du Conseil d'administration du CCAS de Bois-Guillaume :

Monsieur **Bruno COLESSE** – 150 rue de l'Appel du 18 juin 1940

Article 2

Monsieur le directeur du CCAS de Bois-Guillaume est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à la personne désigné, affiché à la mairie et au siège du CCAS ainsi que transmis au Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Bois-Guillaume, le 30 août 2024.

Le Maire, Président du CCAS

